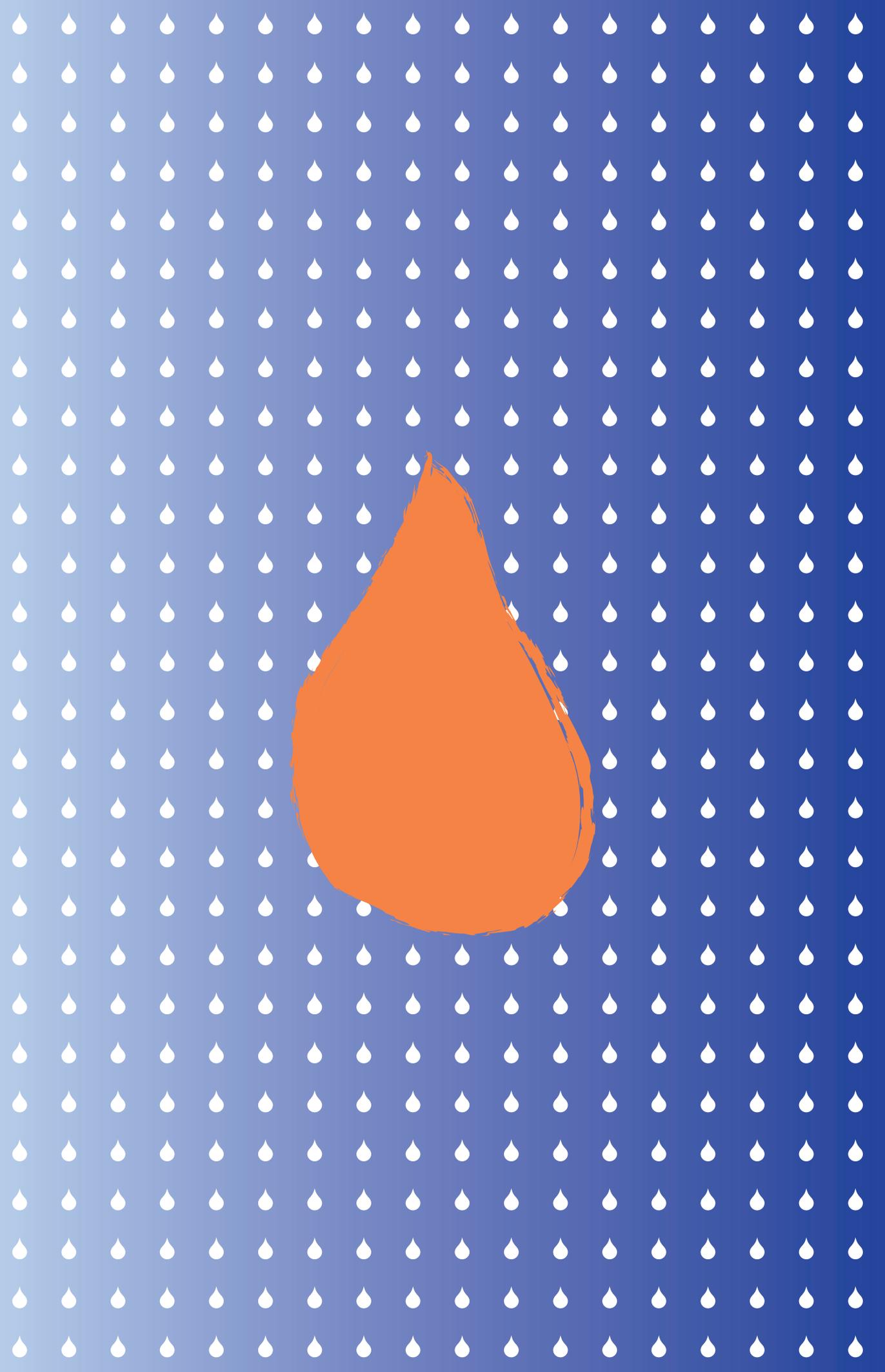




2021 ACTIVITÉS







2021 ACTIVITÉS



LA SA AQUAWAL EST L'UNION PROFESSIONNELLE DES OPÉRATEURS PUBLICS DU CYCLE DE L'EAU EN WALLONIE

Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable, ainsi que les différents acteurs de l'assainissement que sont la Société Publique de Gestion de l'Eau et les Organismes d'Assainissement Agréés.

C'est l'organe de référence des acteurs de l'eau pour tout ce qui concerne les sujets touchant de près ou de loin la gestion du cycle de l'eau.

Elle constitue une plateforme d'échanges et de concertation pour ses sociétés associées qui se réunissent en son sein et analysent des dossiers au travers de commissions et de groupes de travail permanents et temporaires.

C'est également l'interlocuteur de liaison entre le secteur de l'eau et les autorités régionales, fédérales et européennes.

La liste complète des associés d'AQUAWAL est disponible à la fin de ce rapport.

A noter qu'en 2021, le service communal des eaux de Libin a rejoint la SA AQUAWAL, comme nouvel associé.



MOT DU PRÉSIDENT D'AQUAWAL

Chers associés,

Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activités d'AQUAWAL pour l'année 2021, le trente-septième depuis la création de notre fédération.

Que de chemin parcouru depuis 1986 pour notre union professionnelle, dont l'objectif premier a toujours été au fil des années, d'être au service de ses associés et de répondre aux attentes du secteur.

La force de notre fédération est de pouvoir s'appuyer sur l'expertise, l'expérience, le savoir-faire et la compétence des représentants de ses associés, de ses instances de direction et de sa structure permanente. Ceux-ci contribuent, avec le même objectif commun, à l'élaboration des positionnements, des avis, des actions et des réalisations d'AQUAWAL.

L'année 2021 n'a pas été une année facile, que ce soit par la prolongation de la crise sanitaire, que par les cruelles inondations du mois de juillet 2021 qui ont frappé en plein cœur certaines parties du territoire de la Wallonie.

Néanmoins, notre secteur, en tant qu'opérateur de services essentiel, a démontré à nouveau sa résilience et sa capacité d'adaptation, en garantissant la continuité du service aux sinistrés, de même qu'en contribuant à accorder de nombreux gestes commerciaux pour ses clients impactés.

Forte de ces constats, notre fédération est prête à affronter les nouveaux défis et challenges qui se profilent à l'horizon dans le cadre notamment de la mise en place de collaborations sectorielles.

En outre, il est à souligner que d'autres opérateurs, convaincus de l'importance de faire partie de notre fédération, nous rejoignent au fil du temps, ce qui contribue à une consolidation du pouvoir d'action et de cohésion du secteur de l'eau.

Bonne lecture.

Monsieur Eric SMIT
Président

ORGANES DE GESTION

(liste arrêtée au 31/12/2021)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. E. SMIT (SWDE)

1^{re} Vice-Présidente

Mme C. DECAMPS (IDEA)

2^e Vice-Président

M. A. GILLIS (in BW)

Membres

M. L. DUPONT (IPALLE)

M. D. HELLIN (INASEP)

Mme F. HERRY (AIDE)

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

M. M. LEJEUNE (IDELUX Eau)

M. J-L. MARTIN (SPGE)

M. R. MOENS (IGRETEC)

M. A. PALMANS (CILE)

Observateur

M. A. DE LOMBAERT (VIVAQUA)

BUREAU

Président

M. E. SMIT (SWDE)

1^{re} Vice-Présidente

Mme C. DECAMPS (IDEA)

2^e Vice-Président

M. A. GILLIS (in BW)

Directrice

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

PERSONNEL

Directrice

Mme S. VERTONGEN

Assistante administrative

Mme C. CELLIER

Conseiller scientifique

M. C. PREVEDELLO

Chargée de communication

Mme F. MERENNE

COMMISSAIRE-REVISEUR

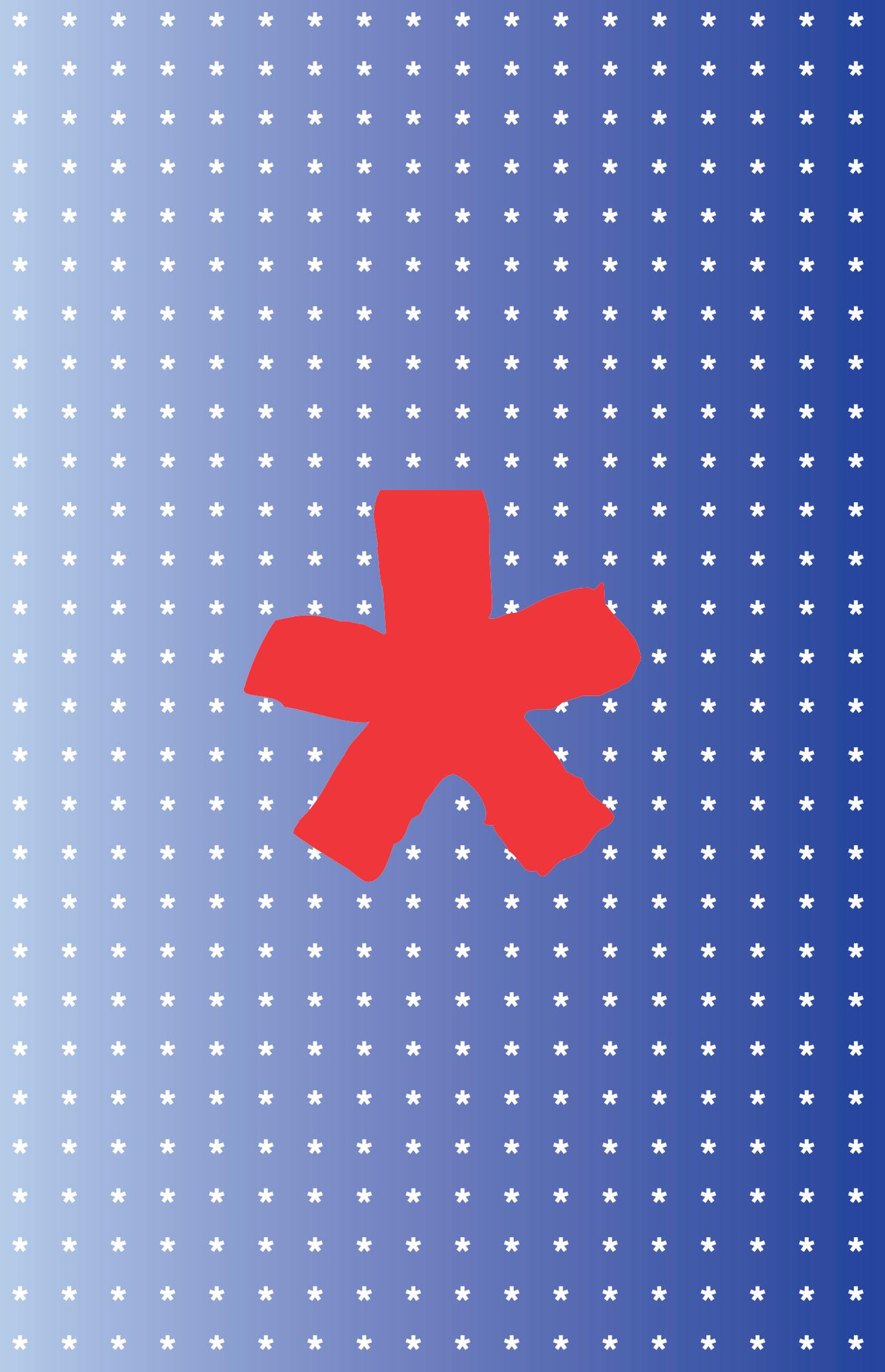
SPRL Jean-Marie DEREMINCE

COMPOSITION DU CAPITAL

L'actionnariat se répartit comme suit
(au 31/12/2021)

Actionnaires	Parts 100%	Parts 40%	TOTAL parts	Capital souscrit
AIDE	23	722	745	745.975,20 €
AIEC	1	0	1	1.042,40 €
AIEM	1	0	1	1.042,40 €
CIESAC	1	0	1	1.042,40 €
CILE	26	1.250	1.276	1.278.042,00 €
IDEA	17	334	351	351.720,80 €
IDELUX Eau	9	298	307	307.381,60 €
IDEN	1	0	1	1.042,40 €
IGRETEC	9	318	327	327.381,60 €
INASEP	12	372	384	384.508,80 €
in BW	11	218	229	229.466,40 €
IPALLE	7	238	245	245.296,80 €
Régie des eaux de Chimay	1	0	1	1.042,40 €
Régie des eaux de Saint-Vith	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Burg-Reuland	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Habay	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de La Calamine	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Libin (*)	1	0	1	1.230,32 €
Service des eaux de Libramont-Chevigny	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Limbourg	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Rochefort	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Theux	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Trois-Ponts	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Waimes	1	0	1	1.042,40 €
SPGE	1	0	1	1.095,67 €
SWDE	104	2.250	2.354	2.359.161,28 €
VIVAQUA	2	0	2	2.084,80 €
TOTAUX	237	6.000	6.237	6.248.981,27 €

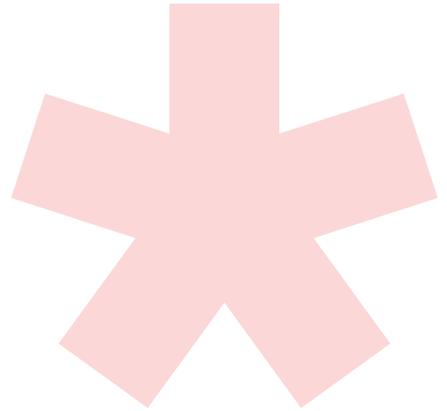
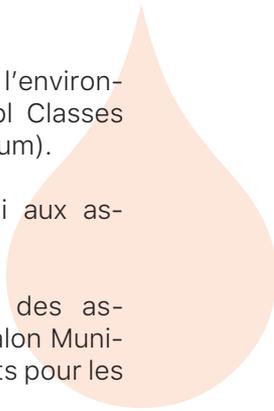
(*) A partir du 01/09/2021, entrée dans l'actionnariat du service des eaux de Libin (via cession d'une part sociale de la SWDE d'un montant de 1.230,32 €)



PLUIE

MISSIONS

- Etudes & analyses (interne/externe) et présentations liées au secteur.
- Plateforme d'échange et de concertation (commissions et groupes de travail permanents et temporaires).
- Représentation du secteur au niveau régional, fédéral et européen (Pôle Environnement du CESE Wallonie, BELGAQUA, APE, EurEau, etc.).
- Education et sensibilisation à l'environnement (co-gestion de l'asbl Classes d'eau avec GoodPlanet Belgium).
- Missions ponctuelles d'appui aux associés.
- Communication au service des associés (Village de l'eau au Salon Municipalia, coordination de projets pour les membres, etc.).



COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Des commissions de travail, au nombre de sept, se réunissent ponctuellement pour analyser des dossiers et échanger sur diverses thématiques.

La coordination des travaux des commissions de travail est assurée par un représentant des sociétés associées. L'animation des groupes de travail permanents est assurée, soit en interne, par un membre du personnel de la Fédération en fonction de ses domaines d'activités, soit par un représentant des sociétés associées.

- **Commission I : « Qualité de l'eau »** : sujets liés à la qualité de l'eau potable (invitation du SPW ARnE aux travaux). **Coordinateur : Monsieur S. RONKART (SWDE).**
- **Commission II : « Protection de la ressource »** : protection de la ressource, impacts industriels et agricoles, PROTECT'eau (invitation du SPW ARnE). Les travaux et la concertation avec le secteur carrier (+ SPW ARnE et SPW TLPE) sont rattachés à cette commission. **Coordinateur : Monsieur J.-M. COMPERE (CILE).**
- **Commission III : « Distribution »** : aspect distribution, y compris l'élaboration de fiches techniques relatives aux marchés de fournitures et de travaux dans le secteur de l'eau potable. **Coordinateur : Monsieur Y. RENSON (in BW).**
- **Commission IV : « Assainissement »** : aspect général relatif aux eaux usées. **Coordinateur : Monsieur J.-P. SILAN (AIDE).**
- **Commission V : « Finances »** : aspects liés aux plans comptables, aux indicateurs de performance, au benchmark et à la régulation. **Coordinateur : Monsieur Th. JEHASSE (SWDE).**

- **Commission VI : « Relations clientèle »** : traite des sujets liés au recouvrement, au RGDE, à la structure de tarification ainsi que les travaux liés à la précarité hydrique et le suivi du groupe de travail « Fonds social de l'eau ». **Coordinateur : Monsieur M. GOFFIN (CILE).**
- **Commission VII : « Communication et relations publiques »** : aspects communication, établissement de messages d'intérêt général ou de supports. **Coordinatrice : Madame I. JOIRET (INASEP).**

En parallèle, des groupes de travail permanents et temporaires travaillent tout au long de l'année sur des dossiers divers.

GT PERMANENTS :

- GT « Affaires européennes »
- GT « Carrier » (+ SPW ARnE et SPW TLPE)
- GT « Village de l'eau »

GT TEMPORAIRES :

- GT « Antennes omnidirectionnelles »
- GT « NIS »
- GT AQUAWAL – SPGE « Marchés publics / Covid-19 »
- GT « Pouvoirs locaux »
- GT « Avis des OAA »
- GT « Essais d'infiltration »
- GT « Réunion des conseillers en prévention »
- GT « Sécheresse »
- GT « Directive eau potable - Sensibilisation »
- GT « CertIBEau – Vidéos techniques »
- GT « Communication - collaborations sectorielles du secteur de l'eau »



SOURCE

FOCUS SUR 10 DOSSIERS DE 2021

1. PRECARITE HYDRIQUE

La précarité hydrique a cette année encore fait l'objet de nombreuses discussions.

Ainsi le Parlement de Wallonie a procédé à des auditions de différents stakeholders. Elles ont abouti à une volonté manifeste de ne plus autoriser à l'avenir les limiteurs de débit d'eau.

Ces dispositifs ont été interdits tout au long de la pandémie. Les limiteurs placés ont ainsi été retirés.

Cependant, cette volonté n'a pas encore abouti à une formalisation législative.

Lors de ces auditions, AQUAWAL a présenté le résultat de ses travaux et notamment de ses 20 propositions afin de réduire la précarité hydrique en Wallonie. Ces mesures s'articulent autour de trois axes :

- L'amélioration des outils existants, notamment le fonds social de l'eau ;
- La maîtrise des surconsommations d'eau par la rénovation des logements publics et privés ;
- L'amélioration du recours aux droits par l'amélioration de la communication et de l'aide administrative aux personnes en état de précarité hydrique.

Certaines de ces mesures sont en voie de concrétisation.

2. SCHÉMA RÉGIONAL DES RESSOURCES EN EAU (SRRE) ET SECHERESSE

Commencée fin 2020, l'évolution du Schéma Régional des Ressources en Eau se poursuit. L'évolution comprend un volet relatif à l'analyse de la demande en eau, une réévaluation de l'offre et un volet régulateur.

Les différents sujets feront aussi l'objet de recommandations dans le but de permettre l'approvisionnement continu en eau pour tous les acteurs, en fonction de l'évolution climatique.



ORGANISATION D'UN WEBINAIRE : « SÉCHERESSE EN WALLONIE : QUELS LEVIERS D'ACTION AU NIVEAU LOCAL ? » EN JUIN 2021

AQUAWAL et l'UVCW se sont associées à l'occasion de ce webinaire afin d'informer les pouvoirs locaux et les acteurs de l'eau sur les réflexions en cours et les orientations prises en matière de sécheresse et d'approvisionnement en eau.

Plusieurs questions ont été abordées avec des experts : quel bilan pouvons-nous tirer de ces dernières années ? Quels sont les dispositifs mis en place pour lutter contre la sécheresse et ses effets ? Quelles sont les mesures prises par les opérateurs et la Wallonie afin de sécuriser l'approvisionnement en eau de notre région ?

Plus de 220 personnes se sont inscrites à ce webinaire qui fut fortement apprécié par les participants qui ont trouvé ce webinaire intéressant et utile.

GRUPE DE TRAVAIL « SÉCHERESSE / COMMUNICATION » RTBF / CRC-W / AQUAWAL

A la suite des périodes de sécheresse qui se sont produites ces dernières années, de nombreuses communes en Wallonie ont été confrontées à des difficultés d'approvisionnement en eau, particulièrement en période estivale. À titre d'exemples, la Cellule sécheresse pilotée par le Centre régional de crise de Wallonie (CRC-W), a enregistré, durant l'été 2018, plus d'une vingtaine de communes ayant connu des mesures de restriction d'usage de l'eau via des arrêtés de police pris par les bourgmestres. Durant l'été dernier, une quinzaine de communes ont connu des mesures similaires.

Partant du constat qu'il n'est pas toujours aisé d'expliquer concrètement aux citoyens l'état de nos ressources en eau et d'appliquer les mesures dont le but est de préserver nos ressources en eau et d'éviter des coupures ou des pénuries, une réflexion commune aux différents acteurs du secteur de l'eau a mené à une collaboration avec le service météo de la RTBF. Dans la perspective d'améliorer la diffusion des informations relatives à la situation des ressources en eau, une **nouvelle séquence** dans les bulletins météo de la RTBF a vu le jour le 20 mai 2021.



Une carte de la situation de la ressource/ disponibilité en eau de distribution a été présentée. Elle dresse une vue d'ensemble de la situation dans les communes wallonnes et bruxelloises. A l'aide d'un **code couleur**, le statut de la distribution publique de l'eau est présenté selon 3 niveaux de risque :

- Bleu : tout va bien : aucun problème à court et moyen termes.
- Orange : situation sous contrôle mais risques à court et moyen termes.
- Rouge : ressources insuffisantes : recours à des moyens d'approvisionnement inhabituels.

En fonction de la situation rencontrée, des conseils et consignes spécifiques sont donnés aux téléspectateurs afin de les sensibiliser et leur rappeler le **bon usage de l'eau** de distribution qu'il convient de faire.

L'établissement de ce nouvel outil d'information est le résultat d'un travail collaboratif entre la RTBF, le CRC-W, la SA AQUAWAL et les producteurs/distributeurs d'eau. Le CRC-W assurera le transfert régulier des informations, provenant des organismes en charge de la distribution, vers la RTBF.

Au préalable au démarrage de l'action, des séances d'informations **à destination des journalistes de la RTBF** ont été organisées au début de l'année 2021 afin de sensibiliser les équipes à la thématique des ressources en eau et de contextualiser la situation en matière de sécheresse.



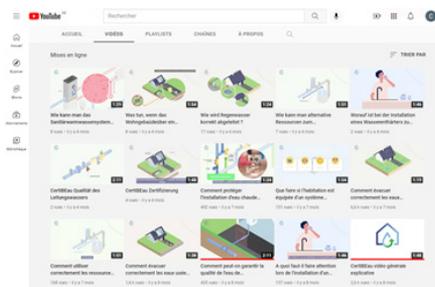
3. CERTIBEAU OU LA CERTIFICATION « EAU » DES BÂTIMENTS

La certification « eau » des bâtiments, ou CertIBEau, est régie par un Décret du Parlement wallon (MB du 2 avril 2019) et par un Arrêté du Gouvernement wallon (MB du 9 décembre 2019).

L'objectif est de vérifier le respect des normes en vigueur en matière d'installations intérieures d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées, y compris pluviales.

Tous les logements demandant un nouveau raccordement à l'eau potable à partir du 1^{er} juin 2021 doivent réaliser un audit de leurs installations. Le raccordement définitif à l'eau n'est octroyé que lorsque ledit audit aura confirmé la conformité de l'installation par rapport aux prescriptions techniques et au Code de l'eau.

2021 a donc vu cette procédure être lancée, ce qui a nécessité un gros travail de formation et de communication. AQUAWAL a pris activement part à la mise en place de cette certification et poursuit avec la SPGE et les distributeurs d'eau l'amélioration continue du système mis en place.



VIDÉOS

La commission « Communication et relations publiques » d'AQUAWAL a proposé, en collaboration avec une agence de communication, 8 vidéos sur la matière, qui complètent les fiches techniques finalisées en 2020.

ORGANISATION D'UN WEBINAIRE SUR CERTIBEAU

En vue de l'entrée en vigueur du CertIBEau en juin 2021, un webinaire informatif à destination des communes et des opérateurs de l'eau, a été organisé au mois de mai 2021 par AQUAWAL, l'UVCW et la SPGE, en présence de différents spécialistes sur la matière.

Lors de celui-ci, les nouvelles obligations pour les communes liées à l'implantation du CertIBEau ont été abordées, ainsi que les points d'attentions en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Près de 450 personnes ont suivi cette séance informative à distance.

4.

CHARTES DE CONCERTATION AVEC DIFFÉRENTS SECTEURS

AQUAWAL a entamé fin de l'année 2020 un processus de concertation avec différents partenaires avec l'objectif d'aboutir à la mise en place de chartes de concertation.

Ces échanges ont été réalisés avec l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), Inter-Environnement Wallonie (IEW) et les syndicats agricoles (la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA), l'Union Nationale des agrobiologistes Belges (UNAB), l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW), la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) et le BAUERNBUND).

Ce processus s'inscrit dans l'idée d'instauration d'un dialogue permanent avec les autres secteurs, à l'instar de ce qui existe déjà avec le secteur carrier suite à la signature d'une charte de concertation en 2011.

Au travers des chartes, les partenaires prévoient une série d'engagements tels que : l'organisation de réunions via la mise en place d'un Comité de concertation, la promotion du dialogue et de la médiation en cas de difficultés, la diffusion de bonnes pratiques et la sensibili-

sation, le soutien au développement territorial permettant un usage raisonné de la ressource en eau, le développement de collaborations innovantes et le partage de résultats de recherches scientifiques sur des aspects communs aux différents secteurs...

La mise en pratique des chartes se concrétise par la création de groupes de travail où des thématiques spécifiques et transversales ont été identifiées via des feuilles de route.

Le processus se mettra effectivement en place en 2022 avec la signature des trois chartes à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'AQUAWAL.



5. GUIDE SUR L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

La grande majorité des égouts wallons étant de type unitaire, la question de la gestion des eaux pluviales a toujours été intimement liée à la gestion des eaux usées.

Les eaux de pluie sont bénéfiques dans la mesure où elles nettoient régulièrement l'espace public et, en fonction de leur intensité, curent plus ou moins efficacement les égouts publics par effet de chasse. Elles empêchent ainsi une trop forte sédimentation des matières organiques dans les canalisations, réduisent leur fermentation et limitent ainsi le développement et la propagation d'odeurs.

Suite notamment aux travaux d'AQUAWAL et de la SPGE sur la gestion des eaux usées par temps de pluie, le Code de l'eau a été modifié de façon à privilégier une gestion des eaux pluviales à la parcelle ou, à tout le moins, le plus en amont possible des réseaux d'égouttage. Cette maîtrise « à la source » des eaux de ruissellement, outre le fait qu'elle rencontre les problèmes précités, permet de ne pas devoir remplacer les réseaux d'égouts devenus insuffisants. L'infiltration « à la parcelle » est certes aujourd'hui une évidence mais elle se heurte à des interrogations, voire des

difficultés techniques auxquelles sont confrontées les autorités locales lors de la délivrance des permis et autorisations. Il a paru naturel au secteur de l'eau wallon d'apporter à celles-ci des réponses appropriées, simples et pragmatiques. Afin de mieux encadrer cette obligation et la manière de vérifier la capacité des terrains d'infiltrer plus ou moins vite les eaux de pluie, une approche méthodologique harmonisée est nécessaire pour la Wallonie.

C'est l'objectif du travail mené par les spécialistes désignés par la SPGE et les organismes d'assainissement agréés wallons réunis au sein d'AQUAWAL, avec l'éclairage d'experts extérieurs et qui aboutira en 2022 à la rédaction d'un guide sur l'infiltration des eaux pluviales. AQUAWAL en profitera pour proposer aux autorités politiques wallonnes concernées (environnement et aménagement du territoire) de poursuivre le travail en vue de définir un cadre d'information et de formation à destination des communes, des auteurs de projet et des bureaux d'études, ainsi que des citoyens intéressés et un cadre législatif adéquat au travers d'un projet de modification du Code de l'eau.



6. FINALISATION DE L'ETUDE SUR LES NITRATES ET LES PESTICIDES (NIPEST)

Le SPW a confié à AQUAWAL la mission d'évaluation des surcoûts liés aux nitrates, aux pesticides et à d'autres polluants d'origine anthropique présents dans les captages d'eau souterraine potabilisable (NiPest).

Il s'agit de l'actualisation d'une étude similaire réalisée en 2008 et qui a pour but notamment d'évaluer les bénéfices marchands liés à l'atteinte du bon état des masses d'eau souterraines dans l'optique de la Directive cadre sur l'eau. Depuis cette première évaluation, certains traitements ont été mis en place et il est donc essentiel de pouvoir réestimer ces coûts.

L'étude s'est clôturée en 2021 et a généré notamment l'idée de mieux tenir une comptabilité des coûts des directives à l'avenir, notamment du fait de la transposition de la directive relative à la qualité de l'eau et la révision attendue de celle sur les eaux urbaines résiduaires.



7. REGROUPEMENT DES OPÉRATEURS SUR LE « VILLAGE DE L'EAU »

Comme chaque année, les sociétés CILE, in BW, INASEP, SPGE, SWDE et VIVAQUA se sont réunies lors du Salon Municipalia sur un stand commun baptisé le « Village de l'eau ».

Ce rendez-vous incontournable du secteur public en Wallonie permet une visibilité accrue du secteur de l'eau vers le monde politique, institutionnel et associatif et se révèle particulièrement riche en termes de réseautage.

Près de 9.500 personnes ont participé à l'évènement qui s'est déroulé les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021 au WEX à Marche-en-Famenne.

Il est bien évident que le groupe de travail « Village de l'eau » a dû s'adapter à la crise sanitaire et a quelque peu ajusté le stand et l'organisation de la manifestation.

Dans le programme officiel des conférences, AQUAWAL et la SPGE ont proposé aux élus communaux une conférence sous forme de table ronde sur CertIBEau afin de dresser un premier bilan de la mise en application.

Un espace dédié à la thématique CertIBEau a également été mis en place sur le stand.

La SWDE a présenté aux communes son nouveau service Easyconso qui a rencontré un vif succès.

L'asbl Classes d'eau a assuré une permanence sur le stand afin d'y présenter ses activités.



8. AVANCEES DES DOSSIERS EUROPEENS

DIRECTIVE 2020/2184 RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

Après l'adoption par Le Conseil et le Parlement de la Directive 2020/2184 relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en date du 16 décembre 2020, les Etats membres doivent à présent la transposer.

AQUAWAL travaille en étroite collaboration avec le SPW pour permettre une transposition adéquate dans la législation wallonne au sein de sa commission I « Qualité de l'eau » à laquelle sont également associés régulièrement d'autres experts en norme « Qualité/ISO » ou en communication et sensibilisation par exemple.

DIRECTIVE 91/271/CEE RELATIVE AU TRAITEMENT DES EAUX URBAINES RÉSIDUAIRES

La Directive de 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires sera révisée dans les mois et années à venir. Ce texte datant de plus de trente ans à présent n'est plus suffisant pour encadrer les nouveaux défis apparus depuis lors comme les micropolluants, l'efficacité énergétique et la lutte contre le changement climatique ou l'intégration dans l'économie circulaire. Il est donc nécessaire de la revoir.

AQUAWAL, via EurEau et Aqua Publica Europea, suivra ce dossier de manière assidue à l'avenir, secondée dans ce travail notamment par son représentant à l'EurEau, Monsieur SILAN, et par les membres de sa commission IV « Assainissement ».



9. GESTION DE L'ASBL CLASSES D'EAU AVEC L'ASBL GOODPLANET BELGIUM

Fin 2020, au terme d'une Assemblée générale extraordinaire, AQUAWAL et GoodPlanet sont officiellement devenus co-gestionnaires de l'Asbl «Classes d'eau». Les sociétés représentant le secteur de l'eau au sein de l'Asbl sont la SWDE, la SPGE, la CILE et in BW.

L'année scolaire 2021 a servi à consolider l'acquit tout en menant une réflexion sur la localisation des centres actuels et sur l'essaimage prévu dans un premier temps dans les provinces de Liège (à partir de la rentrée 2021), de Hainaut et du Brabant wallon, dans un second temps vers les provinces de Namur et du Luxembourg (l'année suivante).

Au terme de l'épreuve de sélection, Madame Nathalie CASTIAUX a été engagée comme coordinatrice et elle a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2021. Elle est titulaire d'un master en Bioingénieur (UCL) et d'un master en sciences (Texas, USA).

Un Comité de Pilotage Pédagogique (CPP) a été constitué et débutera prochainement ses travaux. Il est composé de la coordinatrice, de l'assistante administrative et d'un représentant de chaque

membre de l'Assemblée générale (AQUAWAL, CILE, in BW, SPGE, SWDE, GoodPlanet), de l'IDEA, d'IDELUX Eau et de certains animateurs. Il aura pour mission d'encadrer la coordinatrice dans sa mission de développement et d'essaimage du projet, dans la révision du matériel et du programme et pour les aspects liés à la communication.

En septembre 2021, l'association a assuré une permanence sur le stand «Village de l'eau» au salon Municipalia, afin d'y présenter ses activités.

L'asbl a reçu fin de l'année 2021, la confirmation par le SPW du renouvellement du subside pour l'année 2022 d'un montant de 80.000 €.

Les « Classes d'eau », qui ont vu le jour en 2006 à Pepinster, permettent aux enfants d'apprendre tous les aspects relatifs à l'eau, notamment sa protection et son utilisation rationnelle, dans un milieu propice à la découverte. Cette immersion dure un à deux jours par an et se déroule, soit dans 2 centres Classes d'eau localisés à Wavre et Dour, soit directement au sein des écoles. Le but est de promouvoir auprès des élèves de l'enseignement primaire le sentiment de « citoyenneté responsable » en ce qui concerne la défense de l'environnement, principalement au regard de la gestion de l'eau.

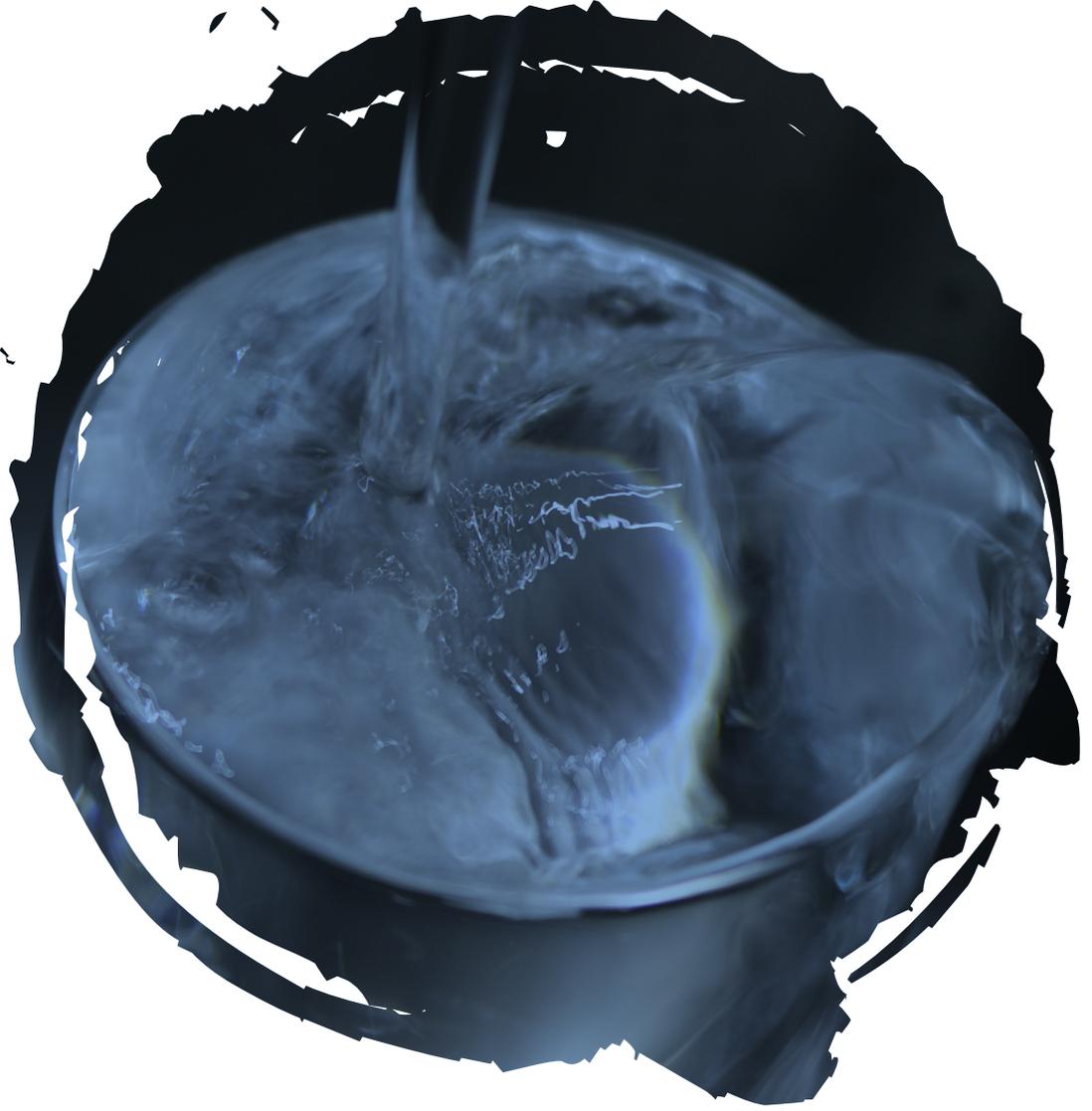
10. AUTRES DOSSIERS

Durant l'année 2021, AQUAWAL s'est concentrée sur d'autres dossiers tels que :

- L'examen de divers dossiers techniques par les commissions et groupes de travail permanents et temporaires.
- L'état du dossier des terres excavées.
- La demande d'adhésion du service communal des eaux de LIBIN.
- La rédaction de différents avis reprenant le positionnement de la fédération.
- La préparation du déménagement d'AQUAWAL (31 mars 2022).
- L'édition de la brochure « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées 2019-2020 ».
- La mission de coopération virtuelle avec la Tunisie sur la tarification de l'eau.
- La mise en fonction du nouvel extranet d'AQUAWAL.
- La proposition de collaboration avec l'asbl BENOR et le B-IWA.
- Le suivi des dossiers européens Green Deal et principalement : la Directive « Eau potable » UE/2020/2184 et la révision de la Directive sur les eaux urbaines résiduaires.
- La poursuite des dossiers récurrents (l'Actu, l'assemblée générale (procédure silencieuse), les représentations extérieures au niveau wallon (Pôle Environnement, Comité de contrôle de l'eau...), au niveau européen (APE et EurEau)). la poursuite des contacts avec les autres associations régionales AquaFlanders, Aquabru et l'association fédérale BELGAQUA.
- La poursuite de la collaboration avec la Ministre de l'Environnement et avec son Cabinet, ainsi qu'avec la Directrice générale du SPW ARnE et le SPW TLPE.
- L'implication d'AQUAWAL dans le « Comité de coordination : collaborations sectorielles », notamment dans le groupe de travail « Formations ».



robimett



RAPPORT DE GESTION ANNÉE 2021

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'année 2021 (en € arrondis).

ÉVOLUTION DES AFFAIRES, RÉSULTATS ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Le bénéfice de l'exercice 2021 est de 57.228 € pour une perte de 21.210 € l'exercice précédent.

Le coût des ventes et prestations s'élève à 719.157 €. Il était de 672.310 € en 2020.

Les charges financières sont de 265 € en 2021 pour 433 € en 2020.

Les produits de l'exercice 2021 atteignent 776.650 €. Ils étaient de 651.533 € en 2020.

La situation des fonds propres est de 3.145.720 € à comparer au montant de 3.088.492 € au terme de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-après l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2020 et 2021.

Variation de l'actif 2021-2020

Il n'y a pas eu d'investissement en 2021. Le montant des amortissements est de 5.636 €.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE de 2.379.778 € (net) ainsi qu'une caution de 181 € pour le secrétariat social et une caution bancaire de 50 €.

Les autres créances, pour un montant de 66.368 € se répartissent comme suit :

- Créances clients facturées dans le dernier trimestre 27.594 € (dont principalement la SWDE pour un montant de 26.305 €) ;
- Le solde du subside CertIBEau pour 22.350 € à recevoir ;
- Un acompte fournisseur pour 6.800 € ;
- Le précompte mobilier retenu à la source sur la perception des intérêts financiers 15 € à recevoir ;
- L'ONSS payée d'avance pour 9.429 € et 180 € de créances diverses (GSM et cautions).

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 749.542 € dont 102.568 € en compte épargne et placement à terme, 646.789 € en compte courant et 185 € en caisse.

Les comptes de régularisation sont de 23.350 € : ce poste représente les charges exposées en 2021 pour 2022.

Variation du passif 2021-2020

Les capitaux propres s'élèvent à 3.145.720 € en augmentation de 57.228 € après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.648.981 €, la réserve légale pour 76.013 €, les réserves disponibles pour 314.048 € et le bénéfice reporté pour 106.678 €.

Le montant des dettes est de 85.062 €. Elles se ventilent en 6.084 € de dettes commerciales, 43.785 € de provision pour le pécule de vacances, la TVA à payer pour 33.508 € et des charges à imputer pour 1.685 €.

Variation du compte de résultats 2021-2020

Les produits d'exploitation s'élèvent à 732.335 € et se répartissent en 435.638 € de facturations de prestations de service, des actions avec les associés pour 209.349 €, de conventions CertIBEau pour 42.350 €, une participation de la SPGE dans la traduction en allemand des vidéos sur l'assainissement pour 3.972 €, un subside NiPest pour 39.739 € et de recettes diverses pour 1.287 €.

Les produits financiers de 44.315 € représentent 44.264 € de dividendes perçus sur la participation SPGE et 51 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie.

Le coût des ventes et prestations de 719.157 € se répartit principalement comme suit :

- Les charges pour les actions avec les associés pour ce qui concerne les coûts directs répercutés pour un montant de 204.425 €, les dépenses réalisées dans le cadre de la réalisation de storyboard et animations pour un montant de 16.483 €.
- Services et biens divers pour un montant de 138.398 €. Les principales dépenses sont des cotisations pour 17.946 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 17.168 €, 36.141 € de charges locatives, 2.006 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 11.847 € d'honoraires, 11.607 € pour les assurances, 7.456 € de charges locatives en matériel, 5.000 € de charges dans le cadre d'une réflexion stratégique d'AQUAWAL dans le secteur de l'eau en Wallonie et 6.641 € dans le cadre de la réalisation de fiches techniques par la CILE et la SWDE.
- Les charges salariales sont de 353.874 € en augmentation de 6.628 € due aux augmentations barémiques.

- Les amortissements sont de 5.636 €.

Le Décret du 30 novembre 2018 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne, via son article 176, a modifié l'article D. 333 du Code de l'Eau. Le Décret du 30 avril 2019 relatif à la protection de la ressource en eau, à la gouvernance et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et l'article 100 du décret-programme du 12 décembre 2014 portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité a pérennisé cette modification du Code de l'Eau et en conséquence, il a été décidé de ne pas distribuer de dividendes pour l'exercice 2021.

En euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, le bénéfice de l'exercice est de 57.227,86 € qui, additionné au résultat reporté de l'exercice précédent de 49.449,00 €, laisse un compte de report à nouveau à affecter de 106.676,86 €.

Les principaux dossiers traités par AQUAWAL durant l'année 2021 ont été :

- La rédaction de différents avis représentant le positionnement de la fédération : avis d'initiative sur l'avant-projet de

Décret relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique, avis sur l'avant-projet de Décret instituant le Code de gestion des ressources du sous-sol, avis sur le Rapport Fonds Social de l'Eau 2020, avis sur les PGRI2 et projet de partie faîtière du plan de gestion des risques d'inondation pour le district hydrographique international de la Meuse, 2^e cycle de la Directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations (2022-2027), avis sur la Loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile – ressource en eau, position du secteur sur l'indemnisation des entrepreneurs dans le cadre de la crise du Covid-19...).

- La préparation du déménagement d'AQUAWAL (31 mars 2022).
- La poursuite des contacts avec la Ministre de l'Environnement, son Cabinet, de même qu'avec le SPW ARnE et le SPW TLPE.
- La poursuite des discussions visant à conclure des chartes de concertation avec les syndicats agricoles, l'UWE et IEW.
- Le suivi des travaux des commissions et groupes de travail permanents et temporaires.
- La problématique de la sécheresse en Wallonie. Et la poursuite de la collaboration avec la RTBF et le Centre Régional de Crise de Wallonie (CRC-W).
- Le partenariat avec GoodPlanet dans la co-gestion de l'asbl des Classes d'eau.
- Le suivi de l'audition d'AQUAWAL du 28 janvier 2021 au Parlement wallon : « La précarité hydrique en Wallonie : évolution, causes, solutions envisageables et le rôle du recouvrement » et les conséquences de l'interdiction de la pose de limiteurs de débit pour le secteur.
- L'édition de la brochure « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées 2019-2020 ».
- L'organisation de deux webinaires en collaboration avec l'UVCW sur les thèmes de CertIBEau et de la sécheresse.
- L'organisation du « Village de l'eau » au salon Municipalia les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021.
- La mission de coopération virtuelle avec la Tunisie sur la tarification de l'eau.
- Le marché public ayant pour objet « Mandat de réviseur 2022-2024 – Procédure négociée sans publicité préalable ».
- La désignation de la Directrice à la gestion journalière/Gestionnaire local de

- sécurité (GLS (société à participation publique locale significative)).
- La demande d'adhésion du Service communal des eaux de LIBIN.
 - La désignation du Président et du Bureau d'AQUAWAL.
 - La présentation de l'étude NiPest.
 - La préparation du séminaire sur le positionnement d'AQUAWAL dans le cadre des collaborations sectorielles (17 mai 2022).
 - La mise en fonction du nouvel extranet d'AQUAWAL.
 - La préparation du projet de budget prévisionnel 2022.
 - La proposition de collaboration avec l'asbl BENOR et le B-IWA.
 - Le suivi du dossier CertIBEau.
 - La poursuite et la finalisation de la procédure de certification des installations intérieures d'eau potable et d'évacuation des eaux usées (CertIBEau).
 - Le suivi des dossiers européens Green Deal et principalement : la Directive « Eau potable » UE/2020/2184 et la révision de la Directive sur les eaux urbaines résiduaires.
- La poursuite des dossiers récurrents (l'Actu, l'assemblée générale (procédure silencieuse), les représentations extérieures au niveau wallon (Pôle Environnement, Comité de contrôle de l'eau...), au niveau européen (APE et EurEau)).
 - Les contacts avec le pouvoir fédéral, les autres associations régionales AquaFlanders et Aquabru et l'association fédérale BELGAQUA.

II PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Néant.

III EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire causée par la Covid-19 continue à produire ses effets sur la Belgique, tant au niveau économique que social.

IV CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

AQUAWAL n'a pas été impactée du point de vue économique par les effets prolongés de la crise sanitaire et des inondations du mois de juillet 2021. Le niveau de ses activités n'a pas faibli au contraire et la société a su s'adapter sans aucune difficulté (digitalisation, télétravail, visioconférences, webinaires...). Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place de manière structurelle et encadrée.

A noter que les Actionnaires de la société ont également poursuivi leurs activités de manière continue en tant qu'opérateurs de services essentiels. Ceux qui ont été particulièrement impactés par les inondations du mois de juillet 2021 ont su faire face aux conséquences et ont maintenu une accessibilité du service pour les usagers sinistrés, de même qu'une série de gestes commerciaux ont été effectués.

En ce qui concerne les perspectives pour l'année 2022, rien ne laisse présager un changement du niveau de l'activité économique de la société dû à des circons-

tances extérieures, d'autant plus que le déménagement prévu en 2022 permettra la réalisation de substantielles économies.

V ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

VI SUCCURSALES

Néant.

VII UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

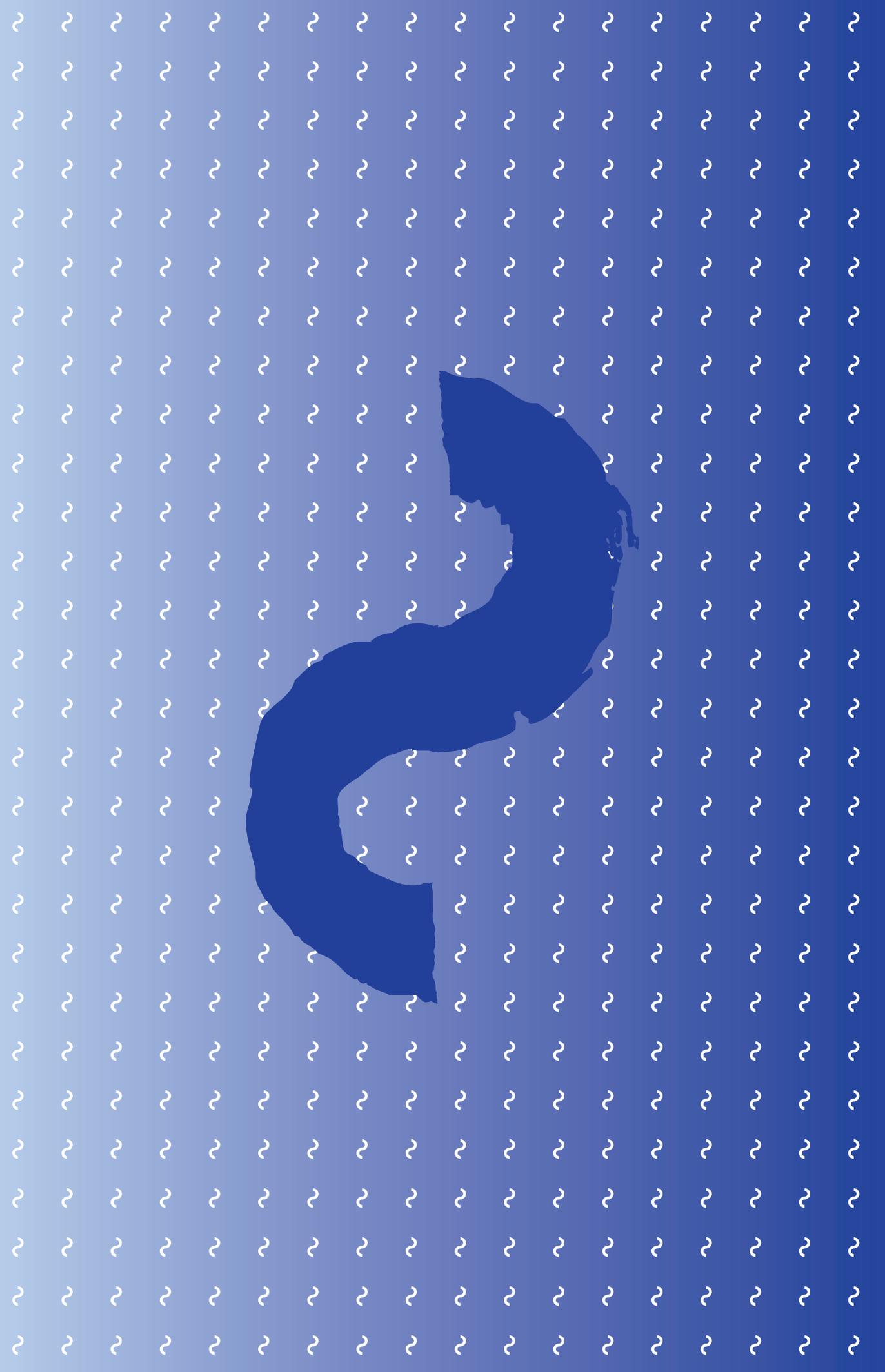
La société gère ses actifs financiers selon l'opportunité, au travers de compte à vue, de compte à terme et de placements.

VIII DIVERS

Néant.

Namur, le 17 mai 2022

Eric SMIT
Président



EAU

BILAN

ACTIF	31/12/21	31/12/20
Actifs immobilisés	2.391.521,75	2.397.158,13
I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	11.513,18	17.149,56
	11.513,18	17.149,56
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84
Caution versée en numéraire	230,73	230,73
	2.380.008,57	2.380.008,57
Actifs circulants	839.260,07	780.256,89
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	56.743,41	0,00
Autres créances	9.624,67	9.418,86
	66.368,08	9.418,86
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		
Autres placements	102.568,06	102.532,42
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	646.788,85	647.725,45
Caisse	185,14	208,14
	646.973,99	647.933,59
X. COMPTES DE RÉGULARISATION		
	23.349,94	20.372,02
TOTAL DE L'ACTIF	3.230.781,82	3.177.415,02

PASSIF	31/12/21	31/12/20
Capitaux propres	3.145.719,65	3.088.491,79
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6.248.981,27	6.248.981,27
B. Capital non appelé	-3.600.000,00	-3.600.000,00
	2.648.981,27	2.648.981,27
IV. RÉSERVES		
A. Réserve légale	76.013,21	76.013,21
B. Réserves indisponibles	0,00	0,00
D. Réserves disponibles	314.048,31	314.048,31
	390.061,52	390.061,52
V. BÉNÉFICE - PERTE		
Bénéfice reporté	106.676,86	49.449,00
Perte reportée	0,00	0,00
	106.676,86	49.449,00
VII. PROVISIONS		
Autres risques et charges	0,00	0,00
	0,00	0,00
Dettes	83.377,07	82.297,30
IX. DETTES À UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	6.083,59	14.242,14
Acomptes reçus	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	77.293,48	68.055,16
Dividende à distribuer	0,00	0,00
	83.377,07	82.297,30
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	1.685,10	6.625,93
TOTAL DU PASSIF	3.230.781,82	3.177.415,02

COMPTE DE RÉSULTATS

	31/12/21	31/12/20
I. VENTES ET PRESTATIONS	732.335,07	599.314,05
Chiffre d'affaires	731.047,63	598.042,01
Autres produits d'exploitation	1.287,44	1.272,04
II. COÛTS DES VENTES ET PRESTATIONS	719.156,84	672.309,84
Services et biens divers	359.307,06	316.463,60
Rémunérations, charges sociales et pensions	353.873,80	347.245,65
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.636,38	7.947,65
Autres charges d'exploitation	339,60	652,94
III. BÉNÉFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION	13.178,23	-72.995,79
IV. PRODUITS FINANCIERS	44.315,00	52.219,31
Produits des immobilisations financières	44.263,87	52.117,13
Produits des actifs circulants	51,13	102,18
V. CHARGES FINANCIÈRES	265,37	433,05
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	265,37	433,05
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
IX. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	57.227,86	-21.209,53
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
Bénéfice (-Perte) de l'exercice à affecter	57.227,86	-21.209,53
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	49.449,00	70.658,53
Bénéfice à affecter	106.676,86	49.449,00
Dotations à la réserve légale	0,00	0,00
Bénéfice reporté	106.676,86	49.449,00
Rémunération du capital	0,00	0,00
	106.676,86	49.449,00



RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME « AQUAWAL »

Siège social : rue Félix Wodon 21, 5000 NAMUR
(NE 0466.523.181)

POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DECEMBRE 2021
(exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021)

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme « AQUAWAL » nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés pour la première fois en tant que commissaire par l'assemblée générale ordinaire pour le contrôle des comptes de l'année 2004, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat a été reconduit pour un nouveau terme de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2019 par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2018.

Nous avons donc exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SA « AQUAWAL » pour le troisième exercice de ce triennat.

OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € **3.230.782** (arrondi) et dont le compte de résultats se solde

par un résultat positif l'exercice de € **57.228** (arrondi).

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses [leurs] aspects significatifs, le rapport de gestion [et les autres informations contenues dans le rapport annuel], [certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires,] et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

ASPECTS RELATIFS AU RAPPORT DE GESTION

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



MENTION RELATIVE AU BILAN SOCIAL

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

**MENTIONS RELATIVES
À L'INDÉPENDANCE**

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

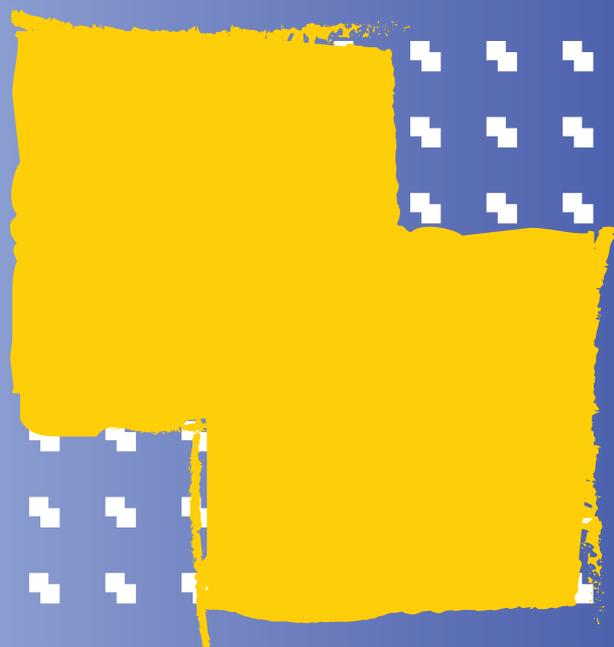
AUTRES MENTIONS

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 17 mai 2022

Srl « JM Deremince reviseur d'entreprises »
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie Deremince, Reviseur d'entreprises





GLACÉ

LES ASSOCIÉS D'AQUAWAL

27 Sociétés et communes réparties sur l'ensemble du territoire de la Wallonie

Secteur de la production-distribution d'eau
au 31/12/2021



A I E C

Association Intercommunale des Eaux du Condroz
www.eauxducondroz.be



A I E M

Association Intercommunale des Eaux de la Molignée
www.aiem.be



C I E S A C

Compagnie Intercommunale des Eaux
de la Source de Les Avins - Groupe Clavier



C I L E

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
www.cile.be



I D E A

Intercommunale de Développement Economique
et d'Aménagement du Cœur du Hainaut
www.idea.be



I D E N

Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be



I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



in BW

Intercommunale in BW
www.inbw.be



Régie des Eaux de Chimay

www.ville-de-chimay.be



Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith)

www.st.vith.be





Service Communal des Eaux de Burg-Reuland
www.burg-reuland.be



Service Communal des Eaux de Habay
www.habay.be



Service Communal des Eaux de La Calamine
www.kelmis.be/fr



Service Communal des Eaux de Libin
www.libin.be



Service Communal des Eaux de Libramont-Chevigny
www.libramontchevigny.be



Service Communal des Eaux de Limbourg
www.ville-limbourg.be



Service Communal des Eaux de Rochefort
www.rochefort.be



Service Communal des Eaux de Theux
www.theux.be



Service Communal des Eaux de Trois-Ponts
www.troisponts.be



Service Communal des Eaux de Waimes
www.waimes.be



S W D E
 La société wallonne des eaux
www.swde.be



VIVAQUA
www.vivaqua.be

SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES



A I D E

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration
des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



I D E A

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement
du Cœur du Hainaut
www.idea.be



I D E L U X E a u

Association Intercommunale IDELUX Eau
www.idelux.be



I G R E T E C

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques
et Economiques
www.igretec.com



I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



i n B W

Intercommunale in BW
www.inbw.be



I P A L L E

Intercommunale de gestion de l'environnement de Wallonie picarde
et du Sud-Hainaut
www.ipalle.be

ORGANISME DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES



SPGE

SPGE

Société Publique de Gestion de l'Eau

www.spge.be

Co-gestion des classes d'eau en Wallonie depuis le 15/12/2020



Asbl Classes d'eau

www.classesdeau.be



S.A. AQUAWAL

Avenue de Stassart 14-16
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81 25 42 30
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Editeur responsable

Eric SMIT
S.A. AQUAWAL
Avenue de Stassart 14-16
B-5000 NAMUR

Graphisme

Créacom srl - Jean-Claude MASSART
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

Photographies et illustrations

Jean-Claude MASSART
Studio Jacquet (p. 26)

Impression

Snel s.a.

Ce rapport d'activités est imprimé
sur du papier respectueux
de l'environnement.

